sonnel du ministère. L'Office a mené sur place des enquêtes sur les conditions et les possibilités du marché ainsi que sur les facteurs qui influent sur le revenu des pêcheurs dans les diverses régions de pêche. Il se tient constamment au courant de la situation financière des pêcheurs et soumet au gouvernement des recommandations basées sur les données de la situation. Il fait aussi des enquêtes spéciales quand surgissent des problèmes graves dans certaines régions.

L'OFFICE DES RECHERCHES SUR LES PÊCHERIES DU CANADA*

L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada, (institué en 1937) a succédé au Conseil d'administration des stations de biologie (établi en 1898). Sous divers titres au cours des soixante dernières années, la recherche sur les pêches au Canada a été menée par des Offices composés surtout de professeurs d'universités mais aussi de fonctionnaires du gouvernement et de représentants de l'industrie de la pêche. En 1958, l'Office comprenait dix hommes de science, six représentants de l'industrie et un représentant du ministère des Pêcheries. Les membres sont nommés pour une période de cinq ans et ils ne reçoivent aucun traitement. Toutefois, les dépenses qu'ils font pour assister aux réunions ou s'occuper d'autres affaires de l'Office leur sont remboursées. Un président rémunéré à plein temps est nommé par le gouverneur général en conseil.

L'Office fonctionne en qualité d'organe scientifique du ministère des Pêcheries, mais la loi qui l'a institué lui confère un droit d'action indépendant. Il administre son propre personnel et ses ressources financières sous l'autorité du ministre des Pêcheries. Dans l'ensemble, les opérations de l'Office sont conçues pour contrôler les ressources de pêche du Canada dans les océans au large de ses côtes ainsi que dans les secteurs d'eau douce qui ne relèvent pas des provinces; pour étudier le milieu fréquenté par diverses populations de poisson, dans le dessein de prévoir leur présence et de suivre leurs déplacements; pour étudier les causes de la détérioration du poisson et proposer des moyens de la retarder. Une grande partie des travaux biologiques de l'Office se rattache étroitement à ceux de Commissions internationales intéressées aux pêches et dont le Canada fait partie. Dans le domaine de l'océanographie, les travaux de l'Office sont étroitement reliés aux besoins de la Marine royale du Canada et autres ministères du gouvernement. Une bonne partie de ses travaux technologiques sert de base au Service d'inspection du ministère pour l'adoption de règles destinées à fournir des approvisionnements sains de poisson et de produits de la pêche aux consommateurs du Canada et de l'étranger.

Les travaux de biologie de l'Office se font par l'entremise de stations respectivement situées à St-Jean (Terre-Neuve), St-Andrews (Nouveau-Brunswick), Montréal (Québec), London (Ontario) et Nanaïmo (Colombie-Britannique). Ces unités sont complétées par des sous-stations, des stations sur les lieux et des opérations sur place qui embrassent la majeure partie des secteurs de pêche côtière et hauturière dans les océans, y compris l'océan Arctique, ainsi que les secteurs d'eau douce les plus productifs sous le rapport de la pêche.

Côte de L'ATLANTIQUE

Au large des côtes orientales du Canada, l'une des principales recherches de l'Office porte sur les stocks de poissons de fond (espèces qui se tiennent surtout près du fond et dont la morue est la plus commune). Les études en question sont poursuivies par des spécialistes employés aux stations de l'Office à St-Jean (Terre-Neuve) et à St-Andrews (N.-B.), au moyen de vaisseaux plus ou moins grands, qui vont de petites embarcations côtières de dix tonnes de jauge jusqu'au nouveau navire de recherches hauturières de l'Office, le A. T. Cameron qui mesure 177 pieds de longueur et qui jauge 1,000 tonneaux. Le travail en question intéresse tout particulièrement la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique qui groupe dix nations outre le Canada. Toutes ces nations participent aux pêches du nord-ouest de l'Atlantique et font aussi des travaux de recherches ou fournissent des statistiques sur la prise. Les résultats de la recherche sur l'effet de l'exploitation ont abouti à l'adoption de règlements applicables à diverses zones, règlements qui ont été acceptés par les nations participantes. L'objet de ces règlements est d'assurer la perpétuation des approvisionnements dans chaque zone.

^{*} Rédigé par J. L. Kask, président de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada, Ottawa.